

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Service Environnement -
Déchets

Covid-19

Réouverture des déchèteries sur rendez-vous pour les habitants de Clisson Sèvre et Maine Agglo

À compter du mercredi 29 avril 2020, 3 déchèteries de Clisson Sèvre et Maine Agglo seront ouvertes certains jours sur rendez-vous aux habitants du territoire afin de leur permettre d'évacuer leurs déchets (sauf les déchets électroniques, les déchets spéciaux et le mobilier) tout en respectant les règles sanitaires en vigueur. Lancement des inscriptions le lundi 27 avril.

Afin de respecter les consignes sanitaires et dans l'attente de solutions d'évacuation des déchets, les déchèteries étaient fermées depuis le 16 mars dernier. Afin de faciliter le quotidien des habitants, de garantir la salubrité publique, tout en respectant les dispositions pour freiner la propagation du Coronavirus, tant pour les usagers que pour les personnels, Clisson Sèvre et Maine Agglo prévoit la réouverture des déchèteries aux particuliers, certains jours et **uniquement sur rendez-vous en ligne**, à partir du 29 avril.

QUELLES DÉCHÈTERIES ?

- **Clisson** : Parc d'activités de Tabari, rue des Filatures
- **La Haye-Fouassière** : Halte éco-tri, Rond-point des Moutonnières
- **Remouillé** : Halte éco-tri La Chesnaie

QUI PEUT DÉPOSER ?

- **Uniquement les particuliers** résidant dans l'une des 16 communes de Clisson Sèvre et Maine Agglo et munis de la carte d'accès aux déchèteries.



COMMENT CELA FONCTIONNE ?

- **S'inscrire en ligne** en complétant le formulaire sur <https://rdvdecheteries.clissonsevremaine.fr>
- Se munir du **justificatif reçu par mail** ainsi que de la **carte d'accès** et de l'**attestation dérogatoire de déplacement** avec la **pièce d'identité**
- Respecter l'ensemble des **conditions d'accès et consignes sanitaires**
- **Les rendez-vous fixés doivent être impérativement respectés, sous peine de refus de dépôt.** Un autre rendez-vous devra alors être programmé si le 1^{er} rendez-vous n'a pu être honoré.

CONDITIONS D'ACCÈS :

- Dépôts de tous types de déchets sauf déchets électroniques (D3E), déchets spéciaux (DDS produits chimiques) et mobilier (car les filières de traitement ou de réemploi n'ont pas repris leur activité).
- Seuls les véhicules légers, avec ou sans remorque, sont autorisés avec
 - 1 personne par véhicule
 - 1 passage par semaine et par foyer
- Présenter à l'agent, derrière la vitre, côté conducteur :
 - la carte d'accès aux déchèteries de l'Agglo,
 - l'attestation de déplacement dérogatoire (cocher « déplacement pour achats de première nécessité »),
 - votre pièce d'identité
 - le justificatif de rendez-vous reçu par mail et imprimé
- Interdit aux professionnels
- **Respecter toutes les consignes de sécurité sanitaire** : gestes barrières, ne pas sortir du véhicule avant le dépôt de ses déchets verts, prévoir son matériel et ses outils, aucune aide ne pourra être fournie par le personnel...

**Le service Environnement de Clisson Sèvre et Maine Agglo refusera l'accès aux déchèteries si au moins l'une des conditions n'est pas remplie et les consignes rappelées à l'entrée non respectées.
La sécurité sanitaire des usagers et personnels de Clisson Sèvre et Maine Agglo est une priorité.**

> Retrouvez toutes les informations sur les déchèteries de Clisson Sèvre et Maine Agglo sur decheteries.clissonsevremaine.fr

Contacts presse : Service Environnement-déchets – environnement@clissonsevremaine.fr – Tél. 02 40 57 57 80